

Contrôle technique 2018 : évolution plus que révolution

L'année 2018 tant redoutée s'est plutôt bien passée malgré la réglementation plus sévère. Le taux de contre-visitte n'a évolué que marginalement. Et, les défaillances critiques tant craintes par les automobilistes portent sur des sujets majeurs pour la sécurité tels les pneumatiques, les freins et les feux stop.

Pour les centres de contrôle technique, l'année 2018 a connu deux phases bien distinctes. Du 1^{er} janvier au 19 mai, les contrôles se sont déroulés en répondant à la réglementation en place depuis de nombreuses années, alors que la nouvelle directive européenne CE 2014/45 a été transposée en droit français et appliquée dès le 20 mai.

Rappelons qu'avant le 19 mai 2018, les contrôles techniques portaient sur douze fonctions, comprenant 140 points de contrôle pouvant conduire à 459 défaillances dont 206 soumises à l'obligation de contre-visitte ou entraînant un report de la visitte. Pour la directive en place depuis mai 2018, les contrôles techniques s'articulent autour de neuf fonctions, comprenant 133 points de contrôle. Ceux-ci peuvent générer 610 défaillances dont 470 sont soumises à l'obligation de contre-visitte. Ces défaillances sont classées en deux catégories : 341 sont dites majeures et 129 sont qualifiées de critiques.

L'an dernier 20,7 millions de véhicules légers sont passés au contrôle technique. Il s'agit en grande majorité de 17,7 millions de voitures particulières et de 2,8 millions d'utilitaires légers. Le reste est constitué de véhicules répondant à des réglementations particulières.

Le nombre de véhicules ayant fait l'objet d'un contrôle technique en 2018 a augmenté de 0,4 % par-rapport à 2017. Sur le total des véhicules présentés, seuls 12,9 % ne présentaient aucune défaillance élémentaire, soit un peu plus d'un point de moins que les 14 % de 2017. Et, il n'y pas eu de différence notable entre l'avant et l'après 20 mai 2018. Le nombre de véhicules sans défaillance a même augmenté, passant de 12,91 % à 12,95 % ! Le taux de contre-visittes n'a pas cru dans d'importantes proportions, rejoignant ainsi les prévisions de DEKRA Automotive. Ce taux a atteint 21,5 % lors de la seconde phase de l'année, loin des prévisions catastrophiques mises en avant par certains. En début d'année 2018, le taux de contre-visittes était de 17,4 %. Ces chiffres agrégés donnent une moyenne 2018 de 19,4 %. Ils concernent les voitures particulières et les utilitaires légers. Pour les VP seuls, les résultats sont meilleurs d'environ un demi-point. Ainsi, 19 % des voitures particulières ont fait l'objet d'une contre visitte en 2018, contre 18,6 % en 2017.

Depuis mai 2018, les défauts critiques ne s'appliquent qu'à 1,3 % des véhicules présentés.

Evolutions suite aux changements du 20 Mai 2018

Mois	Taux de refus S + R	Défauts par PV
juin-18	20.4%	3.2
juil-18	20.4%	3.2
août-18	21.8%	3.4
sept-18	20.8%	3.4
oct-18	20.8%	3.4
nov-18	20.8%	3.4
déc-18	20.5%	3.4
janv-19	20.9%	3.6
févr-19	20.8%	3.6

Le top 5 des défaillances critiques :

- 1 - PNEUMATIQUES:
Corde visible ou endommagée
- 2 - EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT:
Efficacité inférieure à 50% de la valeur limite
- 3 - ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP):
Aucune source lumineuse ne fonctionne
- 4 - PNEUMATIQUES:
La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences
- 5 - GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS:
Usure excessive (marque minimale non visible)

Source DEKRA

« Les défaillances constatées concernent des éléments évidents pour la sécurité routière » indique Karine Bonnet, Présidente du Réseau Contrôle Technique France de DEKRA Automotive. Les trois premières défaillances identifiées se rapportent aux pneumatiques, aux freins et aux feux stop. Ce contrôle technique va au bout de sa mission ; faire en sorte que les véhicules roulants soient le plus sûrs possible

« Même si le contrôle technique apparaît aujourd'hui plus sévère, on parle ici d'un examen qui va au bout de sa mission de sécurité routière ». Par ailleurs, et cela contribue probablement également autant à la légère inflexion des résultats que la nouvelle grille d'analyse, les compétences nécessaires pour être contrôleur technique ont évolué. « Alors qu'un CAP était naguère suffisant, il faut maintenant être titulaire d'un Bac pro, ce qui contribue à une réévaluation des compétences et de nos métiers qui deviennent ainsi plus attractifs » ajoute Karine Bonnet.

A propos de DEKRA :

Depuis 90 ans, DEKRA s'engage pour la sécurité. Fondé en 1925 à Berlin sous le nom de Deutscher Kraftfahrzeug-Überwachungs-Verein e.V., DEKRA est aujourd'hui l'un des plus grands organismes d'expertise au monde. Filiale de DEKRA e.V., DEKRA SE gère les activités opérationnelles du groupe. En 2018, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires de près de 3,3 milliards d'euros. Le groupe emploie actuellement 46 000 personnes dans plus de 50 pays sur cinq continents. Ses experts qualifiés et indépendants proposent, pour améliorer la sécurité sur la route, au travail ou à la maison, des services couvrant aussi bien le contrôle technique de véhicules, l'expertise, la gestion et le règlement de sinistres, le contrôle industriel et de bâtiments, le conseil en sécurité, le contrôle et la certification de produits et de systèmes. La vision 2025 de DEKRA est d'être le partenaire global pour un monde plus sûr. (dekra.com / dekra-roadsafety.com)

A propos de DEKRA Automotive :

Numéro 1 mondial avec 26 millions de contrôles techniques réalisés dans le monde, DEKRA Automotive gère en France un large réseau d'affiliés et de centres en propre. Couvrant avec plus de 1700 établissements l'ensemble du territoire national pour des contrôles techniques VL (1560 centres) et PL (153 centres) garantissant aux usagers un contrôle technique impartial, répondant aux plus hauts standards de qualité.

DEKRA Automotive gère 3 enseignes de contrôle technique automobile, DEKRA, NORISKO et AUTOCONTROL ainsi qu'une enseigne DEKRA pour le poids lourd et réalise près de 6.5 millions de contrôles par an. Acteur engagé sur la sécurité routière, DEKRA Automotive poursuit en France la mission d'intérêt général portée depuis 90 ans en Allemagne, par sa société mère, qui finance un pôle de recherche en prévention des accidents. Partenaire de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière depuis 2000, étendue en 2008 en signant la charte européenne, DEKRA Automotive mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dans ce cadre.